

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX
PUBLICS

Cellule Infrastructures

**PROJET DE DEVELOPPEMENT MULTISECTORIEL
ET DE RESILIENCE URBAINE DE KINSHASA,
« PDMRUK »**

**ETUDE DU FINANCEMENT DURABLE, DE LA
VIABILITE ECONOMIQUE ET DES REFORMES
FISCALES DE LA GESTION DE
L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET SOLIDE
DANS LA VILLE DE KINSHASA**

TERMES DE REFERENCE

Avril 2020

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE | 3 |
| 1.1. | Problématique de l'assainissement à Kinshasa..... | 3 |
| 1.2. | Intérêts de la valorisation des déchets et la promotion de l'économie circulaire..... | 5 |
| 2. | ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ETUDE..... | 6 |
| 2.1. | But et objectif général de l'étude..... | 6 |
| 2.2. | Objectifs spécifiques | 6 |
| 3. | CONTENU DE LA MISSION DU CONSULTANT..... | 7 |
| 3.1. | Mission 1 : Diagnostic institutionnel, juridique et financier de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa | 8 |
| 3.2. | Mission 2 : Étude du financement viable et durable du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa | 10 |
| 3.3. | Mission 3 : Identification des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides, des boues traitées et des eaux usées traitées à la province de Kinshasa | 14 |
| 3.4. | Mission 4 : Organisation de l'atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude | 14 |
| 4. | RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE..... | 15 |
| 5. | LIVRABLES ET CHRONOGRAMME..... | 17 |
| 5.1 | Format et Nombre des Rapports..... | 17 |
| 5.2 | Séances de revues techniques | 18 |
| 5.3 | Délai et Chronogramme..... | 18 |
| 6. | SUIVI DES ACTIVITES DU CONSULTANT..... | 18 |
| 7. | EXPERIENCE DU CONSULTANT..... | 19 |
| 7.1. | Expérience globale du Consultant | 19 |
| 7.2. | Expériences spécifiques du Consultant | 19 |
| 7.3. | Composition et expérience globale de l'équipe clé du Consultant | 19 |

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1. Problématique de l'assainissement à Kinshasa

En 2015, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est engagée à mettre en œuvre le nouvel agenda international de développement à l'horizon 2030, connu sous le label de « Objectifs de développement durable (ODD) », qui s'inscrit dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats fait partie des cibles prioritaires choisies par la RDC parmi les ODD.

Malgré la volonté et l'engagement de l'Etat, la situation actuelle de l'assainissement en RDC est préoccupante et les progrès observés dans ce domaine sont faibles. Seulement 20 % de la population a accès à un assainissement amélioré, ce qui place la RDC nettement en dessous de la moyenne subsaharienne. Cette situation entraîne des impacts sur le milieu naturel et sur la santé humaine. Les cours d'eau constituent la principale voie d'évacuation des déchets solides et liquides. Des milliers de personnes souffrent de maladies attribuables au mauvais assainissement, ce qui se répercute également sur la situation économique du pays.

La RDC connaît une urbanisation rapide, avec des taux exceptionnels (plus de 40% durant la décennie 2004-2014 contre 26,4% pour la décennie antérieure et quasi les mêmes taux pour les projections à venir, soit en 2024 et 2034).

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour préparer le projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa, ayant pour objectif dans sa 1ère phase, d'améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables ciblés, par des investissements sélectionnés et renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine de la ville de Kinshasa. Le projet de développement urbain pour la ville de Kinshasa est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas.

Les investissements du projet seront concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba pour les communes de Lemba, Matete, Kisenso, Ndjili et une partie de Kimbanseke et coordonnés avec les investissements financés par l'AFD en aval du Boulevard Lumumba pour la Commune de Limete dans les quartiers N'danu et Salongo ainsi que pour la Commune de Masina dans le quartier Abattoir.

Le projet dans le cadre de la composante 2 : Infrastructures résilientes et services, avec sa sous composantes assainissement et déchets solides, envisage :

- d'améliorer la gestion de la filière pré-collecte, collecte, transfert et traitement/valorisation des déchets solides dans les zones du projet avec l'utilisation du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Mpassa à Kinshasa qui a été aménagé sous financement de l'Union Européenne et qui demande une optimisation et une réhabilitation des aménagements existants ainsi qu'une sécurisation du site pour éviter une occupation des terrains par l'urbanisation.
- La construction de la première station de traitement des boues de vidange, la mise en œuvre des activités pour formaliser la gestion de la chaîne de service de l'assainissement, y compris la professionnalisation des vidangeurs (mécaniques et manuels) privés et le renforcement des capacités du secteur public (VPK y compris la RASKIN, le FONAK et le Ministère),

Kinshasa présente un système de gestion de l'assainissement défaillant car présentant beaucoup d'insuffisances qui ont pour conséquence un niveau d'insalubrité généralisée. Ainsi, le diagnostic de la gestion de l'assainissement dans la Ville de Kinshasa est le suivant :

- une faible structuration et modernisation de la chaîne opérationnelle de gestion de l'assainissement liquide (confinement, vidange/collecte, transport, traitement et utilisation finale/déversement) et solide (pré-collecte, collecte, transport et traitement) avec un matériel insuffisant et inadapté. Ce qui entraîne un faible taux global de collecte des eaux usées, des déchets fécaux et des déchets solides ménagers et assimilés occasionnant la création de dépôts sauvages de déchets solides et le déversement des eaux usées et des boues de vidange dans le milieu naturel ;
- l'absence d'infrastructures adéquates de gestion de l'assainissement liquide (stations d'épurations, stations de traitement des boues de vidange, stations de transferts, etc.) et des déchets solides (points de collecte, postes de groupage, centres de tri et centre d'enfouissement technique, etc.) ;
- l'absence de documents de planification de la gestion de l'assainissement par les autorités centrales et Provinciales (plans stratégiques, schémas directeurs), boussoles permettant une meilleure planification de la gestion à court, moyen et long terme ;
- l'absence de l'organisation de toutes les filières de valorisation et de recyclage des déchets solides ;
- une prolifération des acteurs informels dans l'exécution des opérations de construction, de vidange, et de collecte des boues de vidange et de pré-collecte, de récupération, de recyclage et de valorisation des déchets solides effectuées en dehors des règles élémentaires de sécurité environnementale et sanitaire ;
- l'absence de financements dédiés au secteur de l'assainissement liquide et solide

A ces insuffisances, il faut ajouter le faible niveau d'éducation environnementale des populations qui est à la base du rejet d'importantes quantités de déchets liquides et solides dans la nature et dans les cours d'eau, sources de dégradation de la qualité du cadre de vie, de menaces sur la santé publique avec l'apparition des maladies liées à l'insalubrité (choléra, paludisme, hépatite B, typhoïde, etc.) et de la pollution de l'environnement (air, ressources en eaux, sols). Les déchets solides sont également la source de production d'importantes quantités de gaz à effet de serre (GES) dont le méthane (CH_4) et le dioxyde de carbone (CO_2).

Par ailleurs la gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et liquides est considérée comme une priorité dans la mise en œuvre des politiques de développement en RDC en marche vers l'émergence. C'est donc à juste titre que les autorités de RDC visent un modèle de gestion de l'assainissement liquide et solide qui concilie les enjeux économiques, sociaux et écologiques de développement du pays. Cette vision présente des avantages économiques directs à travers l'amélioration de la santé des populations, l'augmentation de la productivité, la réduction des coûts liés aux soins médicaux et l'amélioration de la qualité de l'environnement tout en assurant le maintien de la qualité des services écosystémiques. La mise en œuvre d'une telle politique nécessite une soutenabilité économique. Pour rappel, les ressources dédiées au secteur de l'assainissement liquide et solide proviennent essentiellement des subventions budgétaires de la VPK à la RASKIN et le FONAK (qui finance, en théorie, certaines activités de la RASKIN). Ces

ressources devraient provenir i) de la taxe d'assainissement et d'enlèvement d'immondices ou ordures ménagères, ii) de la taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie 1b et II, iii) de la taxe de mise sur le marché des matières non biodégradables, iv) de la taxe rémunératoire annuelle sur les installations classées de la catégorie Ib et II(TRA), v) des redevances pour des services d'assainissement ainsi que vi) des recettes pour l'utilisation des stations/points/centres pour la gestion des déchets et la vente des produits recyclés.

1.2. Intérêts de la valorisation des déchets et la promotion de l'économie circulaire

La politique de valorisation et de recyclage des déchets et des eaux usées est un choix politique et économique qui engendrera des changements profonds dans les comportements des citoyens principalement par la mise en place des opérations telles que le tri sélectif, l'usage des matériaux recyclés, etc.

La valorisation et le recyclage constituent désormais un choix stratégique pour faire face à l'accroissement, de plus en plus important, des quantités de déchets générées et de la demande de matières premières.

La promotion de l'économie circulaire par la mise en œuvre des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides, des boues et des eaux usées contribuera à la lutte contre le chômage et la pauvreté tant en milieu urbain que rural, par :

- la création de richesses et d'emplois décents à travers la modernisation de la chaîne opérationnelle de gestion des déchets solides (pré-collecte, collecte, transport et traitement) et de gestion des boues de vidange (confinement, vidange/collecte, transport, traitement et utilisation finale/déversement) dans les principales zones urbaines du pays ;
- la mise en place et l'exploitation par les communautés des unités de transformation des déchets produits quotidiennement en biogaz à usages domestiques (éclairage, cuisson d'aliments) et pour l'amélioration de la productivité agricole par l'utilisation de produits tels que le compost, les fertilisants agricoles, les biocarburants, les pavés, les granulés plastiques, etc. ;
- la mise en place des stations pour l'utilisation des eaux usées traitées ;
- la contribution à la mise en œuvre de la politique énergétique du gouvernement de RDC en matière d'amélioration de l'accessibilité, de la disponibilité de l'énergie et en particulier des énergies renouvelables.

La mise en place d'une telle politique nécessite une soutenabilité et une viabilité économique des opérations organisées et mises en œuvre sur le territoire national et plus particulièrement dans la Ville de Kinshasa.

Depuis février 2018, une étude a été menée sur le projet d'assainissement, complétée à partir de mai 2019, par une analyse de l'opérationnalisation des différentes composantes du projet. Une autre étude de faisabilité a été menée en juin 2018 dans la zone couverte par l'AFD. Les résultats des différentes études et notamment l'opérationnalisation du projet PDMRUK/financement Banque Mondiale apportent des conclusions encourageantes quant à la capacité de cette économie à trouver son équilibre financier. Cette réussite, à moyen terme, reste conditionnée par un accompagnement de l'Etat et des bailleurs de fonds dans la phase de structuration et de croissance du marché de l'assainissement.

Dans cette dynamique, le Gouvernement provincial de Kinshasa envisage la réalisation d'une étude sur le financement viable et durable du secteur de l'assainissement dans la Ville- Province de Kinshasa.

Les présents Termes de Référence (TdR) fixent les conditions et les modalités de réalisation de l'étude du financement durable et de la viabilité économique de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa.

2. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

La mise en œuvre d'une nouvelle politique de la gestion de l'assainissement liquide et solide soulève d'une part, la question du financement durable et viable du secteur et d'autre part, la nécessité d'en exploiter les potentialités en termes de ressources par la mise en place de filières viables de valorisation et de recyclage des produits traités.

Devant la volonté politique affichée pour assainir durablement le cadre de vie des populations par la mise en œuvre d'une gestion écologique et rationnelle de l'ensemble des déchets liquides et solides produits, des questions et non des moindres méritent réponses :

- comment assurer le financement durable de toute la nouvelle politique de gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville- province de Kinshasa ?
- quelle est la soutenabilité financière et économique des opérations organisées et mises en œuvre dans les localités du pays ; autrement dit, quel est le montant annuel nécessaire au financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide à la Ville-province de Kinshasa , à court, moyen et long termes ;
- quel est le potentiel valorisable et le potentiel économique de la valorisation des déchets solides, des boues de vidange et des eaux usées produits dans la Ville-Province de Kinshasa ?
- quels sont les potentielles filières viables de valorisation des déchets solides ou d'autres produits traités et comment devront-elles être mises en place ?

2.1. But et objectif général de l'étude

Le but de la présente étude est de fournir aux décideurs, des informations fiables relatives à la mise en place d'un mécanisme de financement durable et viable, ainsi que des réformes fiscales permettant d'assurer le financement du secteur de l'assainissement liquide et solide.

Il s'agit d'apporter un éclairage complet aux décideurs sur la soutenabilité et la viabilité économique du secteur de l'assainissement liquide et solide de la Ville-Province de Kinshasa.

L'objectif principal de l'étude est de proposer au gouvernement de la RDC des mécanismes permettant d'assurer le financement durable et viable de l'assainissement liquide et solide à la Ville-Province de Kinshasa.

2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, l'étude du financement durable et de la viabilité économique de l'assainissement liquide et solide de la Ville de Kinshasa vise à :

- analyser et évaluer les ressources dédiées au secteur de l'assainissement liquide et solide,

- les mécanismes de recouvrement de ces ressources et le mécanisme de financement actuels de la gestion des déchets solides, des boues de vidange et des eaux usées ;
- analyser et évaluer les modalités de recouvrement des ressources dédiées (fiscales et parafiscales et autres) au financement de l'assainissement liquide et solide, y compris les possibilités de financements croisés à terme ;
 - proposer un ou des mécanismes de financement durable de toute la filière de gestion de l'assainissement liquide et solide à la Ville de Kinshasa en évaluant l'assiette et la contribution de chaque instrument financier (taxe sur les déchets, écotaxes, produits industriels, contributions sur le budget de l'Etat, contributions des partenaires techniques et financiers, contributions du secteur privé, redevances, financements croisés, etc.) et en proposer d'autres, le cas échéant ;
 - analyser la faisabilité de la contribution des écotaxes au financement de la gestion des déchets solides ; identifier les filières viables potentielles de valorisation et de recyclage des déchets solides, des boues de vidange et des eaux usées ;
 - déterminer des prix de référence pour les opérations de pré-collecte, de collecte, de transport, de transfert, de valorisation et d'élimination finale des déchets solides et les opérations de vidange/collecte, transport, traitement et utilisation finale/déversement des boues de vidange
 - déterminer des prix de référence pour la construction des installations sanitaires résidentiels (par ex. des latrines, des fosses septiques, etc.) ;
 - revisiter le cadre juridique en vigueur en matière de financement du secteur de l'assainissement liquide et solide en amendant les textes existants ou en proposant de nouveaux textes favorisant les réformes nécessaires à la mise en œuvre d'un mécanisme viable et durable de financement du secteur de l'assainissement liquide et solide de la Ville de Kinshasa.

Les catégories de déchets solides concernées par cette étude sont (i) les déchets solides ménagers (ordures ménagères, déchets encombrants et déchets verts), (ii) les déchets solides d'activités économiques (commerces, restaurants, hôtels, marchés et artisans, agro industriels, organiques, etc.) et (iii) les déchets solides banals des activités industrielles et portuaires.

3. CONTENU DE LA MISSION DU CONSULTANT

Pour les besoins de l'étude, le Consultant pourra se référer à la documentation disponible dans les structures du Client et les services centraux des différentes administrations d'Etat et les services Provinciaux concernées directement ou indirectement par la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa. Il devra par ailleurs se rapprocher d'autres services de l'Etat, tels que les services déconcentrés des Ministères concernés par l'assainissement liquide et solide, objet de la présente étude, les services Provinciaux, ainsi que les industriels, les artisans et leurs faitières.

Le Consultant est invité à prendre en considération les projets et études en cours dans la Ville de Kinshasa pour lesquels les questions de l'assainissement liquide et solide sont directement ou indirectement impliquées.

Conformément aux objectifs de la présente étude et des catégories de déchets concernées, le Consultant mettra en place une organisation permettant de réaliser certaines activités simultanément.

Les activités à réaliser dans le cadre de la présente étude par le Consultant sont regroupées en quatre (04) missions, comme suit :

- **Mission 1 : Diagnostic institutionnel, juridique, technique et financier de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa ;**
- **Mission 2 : Etude du financement viable et durable du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa ;**
- **Mission 3 : Identification des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides, des boues traitées et des eaux usées dans la Ville de Kinshasa ;**
- **Mission 4 : Organisation d'ateliers de restitution de validation des résultats de l'étude.**

Le contenu des différentes missions est décrit ci-après.

3.1. Mission 1 : Diagnostic institutionnel, juridique et financier de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa

Dans la mise en œuvre de cette mission, il s'agira pour le Consultant d'approfondir les diagnostics existants des aspects institutionnel, juridique, technique et financier du système de l'assainissement liquide et solide concernés par la présente étude.

Le Consultant devra procéder :

- **au plan institutionnel**, à l'analyse et à l'évaluation du cadre de collaboration entre le Ministère provincial de l'Environnement, la Régie d'Assainissement de Kinshasa (RASKIN) et le Fonds d'Assainissement de Kinshasa (FONAK) ainsi que la DGRK et les autres acteurs que sont les Communes, les opérateurs privés, les autres Ministères ainsi que les autres structures intervenant directement ou indirectement dans la gestion de l'assainissement liquide et solide et les partenariats en cours ou en gestation au niveau national et provincial. Aussi, il devra analyser la contribution des bailleurs de fonds et du secteur privé au financement de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa ;
- **au plan juridique**, à l'analyse du cadre légal et réglementaire sur les mécanismes de financement existants de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa pour souligner les insuffisances et les contraintes d'un financement durable de la gestion durable de l'assainissement liquide et solide sur le territoire national ;
- **au plan financier**, à l'analyse du mécanisme et de la stratégie de financement actuel de l'assainissement liquide et solide sur le territoire national et particulièrement dans la Ville de Kinshasa. Il devra exposer l'état des réformes en cours dans la stratégie de financement, en soulignant leur pertinence et leur efficacité ainsi que d'éventuelles limites à la durabilité du financement du secteur de l'assainissement liquide et solide. Il devra

également analyser et évaluer la contribution des ménages au paiement du ramassage des déchets solides ménagers par les pré-collecteurs et aussi au paiement des vidanges pour les boues de vidange ainsi que le coût de construire des installations sanitaires résidentiels. De plus, devra-t-il évaluer le paiement par les opérateurs économiques pour l'enlèvement de leurs déchets (déchets d'activités économiques) et des boues de vidanges/eaux usées. Il devra également ressortir le potentiel des ressources et les analyser par rapport aux besoins du financement durable de la gestion de l'assainissement liquide et solide sur le territoire national. Par ailleurs, le Consultant fera une analyse des mécanismes de financement existants dans la sous-région ou dans d'autres pays afin d'exposer les meilleurs pratiques.

A l'issue cette mission, le Consultant devra fournir les éléments suivants :

- l'identification des contraintes dans le cadre de la collaboration entre le Ministère de l'Environnement national et provincial et les autres acteurs intervenant directement ou indirectement dans la gestion de l'assainissement liquide et solide ;
- des propositions en vue de mettre un cadre de collaboration entre Ministère/Ville de Kinshasa et les autres acteurs de sorte à avoir une harmonisation, une synergie et une cohérence des actions conforme à la politique de gestion de l'assainissement liquide et solide sur le territoire national. Ces propositions devront permettre de mettre en place un cadre de concertation entre le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) et le Gouvernement Provincial de Kinshasa (Ministère provincial de l'environnement) d'une part, et d'autre part, entre le Ministère provincial de l'Environnement et les structures ministérielles qui ont des activités qui produisent des boues de vidange et des déchets solides (Ministères en charge de l'industrie, de l'environnement, de la santé et de l'agriculture). Les raisons de la faible contribution des bailleurs de fonds et du secteur privé devraient être identifiées et analysées ;
- une identification des contraintes et des insuffisances du cadre juridique relatif au financement actuel de l'assainissement liquide et solide et l'impact de la situation actuelle sur le développement du secteur de l'assainissement liquide et solide notamment la mise en œuvre des activités organisées et viables de valorisation et de recyclage des déchets;
- une analyse des contributions actuelles des ménages au paiement des activités de pré-collecte des déchets solides ménagers et de vidange et transport des boues de vidanges dans la Ville de Kinshasa ;
- une analyse des contributions actuelles des ménages au paiement de la construction des installation sanitaires résidentiels dans la Ville de Kinshasa ;
- une analyse des contributions actuelles des opérateurs économiques pour l'enlèvement des déchets et des boues de vidange privés (déchets d'activités économiques) ;
- un état de lieux sur la problématique de la taxe d'assainissement sur la facture de la REGIDESO et une réflexion sur la possibilité d'intégrer cette taxe dans l'impôt foncier ;
- une évaluation claire de la capacité de financement actuelle de la gestion de l'assainissement liquide et solide à savoir les typologies et les volumes financiers des ressources dédiées, les mécanismes de recouvrement et d'approvisionnement ainsi que les

contraintes éventuelles à un financement durable de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa .

A l'issue de cette étude diagnostique, le Consultant devra formuler des **propositions pertinentes** pour une amélioration du financement du secteur de l'assainissement liquide et solide, en tenant compte du développement de la valorisation et du recyclage des déchets dans la Ville de Kinshasa. Il précisera les modalités de la mise en œuvre de ces propositions.

3.2. Mission 2 : Étude du financement viable et durable du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa

Il est évident que sans une maîtrise des coûts et un équilibre financier en matière de gestion de l'assainissement liquide et solide, on ne parviendra jamais à une gestion pérenne, même si l'efficacité et la viabilité des montages techniques et organisationnels sont prouvées.

Cette mission du Consultant consiste à réaliser une étude approfondie du financement et de la viabilité économique du secteur de l'assainissement liquide et solide à la province de Kinshasa.

Les questions de la pérennisation du financement et surtout de la connaissance et la maîtrise du coût réel des services de gestion de l'assainissement liquide et solide est capitale pour l'élaboration des stratégies et les planifications des projets relatifs à la gestion de l'assainissement liquide et solide.

A cet effet, l'une des principales attentes de cette mission est de proposer des mécanismes fiables et des réformes fiscales permettant un financement durable de la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'assainissement liquide et solide sur la Ville-Province de Kinshasa.

Pour ce faire, le Consultant devra réaliser les activités ci-après.

Activité 2.1 : Etude des mécanismes de financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide

C'est une étape clé de la mission du Consultant. Il lui est demandé de mener une investigation approfondie sur les mécanismes et les schémas actuels de financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa. Il fera un inventaire exhaustif de toutes les sources potentielles et effectives de financement du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa.

Pour rappel, les ressources actuellement dédiées au secteur de l'assainissement liquide et solide devraient provenir essentiellement de :

- (1) la taxe d'assainissement et d'enlèvement d'immondices ou ordures ménagères,
- (2) la taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie Ib et II,
- (3) la taxe de mise sur le marché des matières non biodégradables et,
- (4) la taxe rémunératoire annuelle (TRA) sur les installations classées de la catégorie Ib et II
- (5) les redevances pour les services d'assainissement,
- (6) etc.

Dans le cadre de cette activité, le Consultant devra :

- faire une évaluation quantitative et qualitative de tous les éléments financiers (ex. taxes,

redevances, autres charges fiscales ou parafiscales et mécanismes budgétaires destinés à sécuriser le financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide);

- analyser les mécanismes de recouvrement et d'approvisionnement (inscription budgétaire, mobilisation, mécanismes de répartition des ressources, mise à disposition des ressources pour le paiement des prestations, procédures de paiement des opérateurs) ;
- évaluer toutes les dispositions concernant la budgétisation, le recouvrement, la mobilisation, la trésorerie, l'efficacité des ressources, les mécanismes de paiements des prestations et autres activités de financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide , la participation du secteur privé, le niveau d'incitation des dispositions fiscales en lien avec la gestion de l'assainissement liquide et solide à la province de Kinshasa , la contribution des partenaires techniques et financiers ;
- faire une évaluation des contributions des ménages au paiement des activités de pré-collecte des déchets solides ménagers et gestion des boues de vidange/eaux usées, y compris à travers les financements croisés ;
- faire une évaluation des contributions des opérateurs économiques pour l'enlèvement des déchets privés (déchets d'activités économiques) et de gestion des boues de vidange/eaux usées ;
- faire une évaluation des contributions des différents fonds et des bailleurs de fonds, etc. à la gestion de l'assainissement liquide et solide dans le pays ;
- relever les insuffisances et les contraintes à un financement efficace de la gestion de l'assainissement liquide et solide avec les ressources actuelles dédiées au secteur de l'assainissement liquide et solide .

Il est attendu du Consultant une analyse comparative des mécanismes de financement efficace de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans 2 ou 3 villes capitales de pays émergents avec celui de la RDC afin de proposer des mécanismes adaptés à la RDC.

A l'issue de l'activité 2.1, il est attendu du Consultant les éléments suivants :

- une évaluation quantitative et qualitative des ressources dédiées au financement du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa (une évaluation des instruments financiers et leur évolution) ;
- une évaluation quantitative des ressources mobilisées par les pré-collecteurs directement auprès des ménages pour l'enlèvement de leurs ordures et la gestion des boues de vidange/eaux usées ;
- une évaluation quantitative des ressources payées directement par les opérateurs économiques pour l'enlèvement et le traitement des déchets solides privés (déchets d'activités économiques) et la gestion des boues de vidange/eaux usées ;
- les mesures d'optimisation et l'évaluation du potentiel des instruments financiers et leurs évolutions possibles sur les dix (10) ans à venir pour assurer une gestion durable de l'assainissement liquide et solide ainsi que les modalités de mise en œuvre des mesures d'optimisation ;

- un schéma chiffré de financement potentiel du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa sur une période de dix (10) ans comprenant une évaluation de toutes les ressources dédiées et instruments financiers (ressources fiscales et parafiscales et autres) ;
- une proposition chiffrée de nouveaux mécanismes de financement du secteur de l'assainissement liquide et solide avec la description des modalités juridiques et techniques de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le Consultant mènera une étude de la fiscalité en RDC et analysera les principes de redistribution des différents outils de cette fiscalité en rapport avec la gestion de l'assainissement liquide et solide. Cette étude devra lui permettre de proposer les réformes fiscales nécessaires pour un financement durable de la gestion de l'assainissement liquide et solide en RDC en identifiant et en évaluant toutes les niches potentielles. Pour les réformes juridiques proposées, en rapport avec le financement, le Consultant fournira des projets de textes juridiques de leur mise en œuvre.

Il est également demandé au Consultant de procéder à une analyse quantitative et qualitative de l'implication du secteur privé dans le financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa. Cela lui permettra de proposer des actions plus cohérentes et plus efficaces aux meilleurs moyens et mécanismes, notamment les mesures d'incitation pour leur contribution au financement durable de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa.

Activité 2.2 : Etude de faisabilité des écotaxes pour un financement complémentaire de la gestion de l'assainissement liquide et solide

Il s'agira pour le Consultant de mener des investigations en vue d'identifier et d'analyser la faisabilité des écotaxes pour le financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa. Cette étude devra permettre de disposer d'un éventail d'outils d'aide à la décision et d'un mode opératoire pour le développement d'un mécanisme complémentaire de financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa.

Dans la conduite de cette activité, le Consultant devra analyser les dispositions et mesures institutionnels, juridiques et financières des écotaxes tant au niveau national qu'international. A l'issue de cette analyse, le Consultant devra présenter les modalités de faisabilité des écotaxes et évaluer l'assiette de chaque écotaxe identifiée, tout en déterminant les moyens et les mesures de leur mise en place.

Ainsi, il est demandé au Consultant de faire :

- une analyse des expériences de 2 à 3 pays en matière de mise en place des écotaxes pour la gestion des déchets solides (avec un accent sur les résultats pour les villes capitales), en mettant en exergue l'intérêt de leur faisabilité en RDC ;
- une identification des matières potentiellement imposables à l'écotaxe et d'en évaluer les ressources potentielles, ainsi que la programmation de l'évolution des recettes concernées;
- une proposition de textes relatifs à l'introduction, à la création et à la gestion des taxes écologiques (écotaxes) pour un financement additionnel et complémentaire de la gestion de l'assainissement liquide et solide en RDC. A cet effet, des principes tels que le principe

« pollueurs-payeurs » et le principe de la « Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) » et autres pourront faire l'objet d'analyse ;

- l'identification des obstacles et des risques liés à l'application des écotaxes en RDC.
- l'identification d'autres instruments ou mesures d'accompagnement nécessaires à mettre en place en plus des écotaxes.

A l'issue de cette analyse, le Consultant proposera des mesures appropriées et la contribution des écotaxes pour un financement durable de la gestion de l'assainissement liquide et solide en RDC. Il produira une évaluation exhaustive des ressources potentielles générées par l'application des écotaxes.

Activité 2.3 : Etude des prix de référence des opérations de la filière de gestion des déchets solides et des boues de vidange

Il s'agira dans cette activité de déterminer des prix de référence à pratiquer dans la mise en œuvre des opérations de salubrité pour les déchets solides (pré-collecte, collecte et transport, enfouissement, incinération, recyclage, valorisation énergétique, balayage mécanique des voies, balayage manuel des voies, curage des caniveaux, désherbage des voies, entretien des espaces publics, etc.) et des boues de vidanges (confinement, vidange/collecte, transport, traitement, utilisation finale/déversement). Ces prix serviront de référence dans les processus de montage des demandes de propositions, de montages des dossiers d'appels d'offres et dans la mise en œuvre des processus de passation des marchés dans le secteur des déchets solides en RDC.

Cette activité vise à mettre en place un mécanisme de maîtrise des coûts des opérations de salubrité. Il s'agira de mener une étude de la structure des prix des opérations de pré-collecte, de collecte, de transport, de transfert, de traitement et d'élimination finale des déchets solides et des opérations de vidange/collecte, transport, traitement et utilisation finale/déversement des boues de vidange.

A partir d'une analyse des coûts des différents segments de la filière et du mode de financement du système actuel et sur la base des pratiques réussies dans d'autres pays émergents et développés, le Consultant devra déterminer :

- le coût de la tonne ou du mètre cube de déchets solides (pré-collectés, collectés et transportés vers un site de traitement, enfouis, valorisée/recyclés) et d'un mètre cube de boues de vidange (vidange/collecte, transport, traitement et utilisation finale/déversement);
- le coût de la tonne ou du mètre cube de déchets valorisés énergétiquement (valorisation biogaz ou incinération ou autre procédé).
- le coût de la tonne ou du mètre cube de déchets traité par la méthode FUKUOKA (à faire avec une assistance de la coopération Japonaise : La JICA) .

Activité 2.4 : Etude de l'impact du service public de propreté sur le développement socioéconomique de la Ville de Kinshasa

La gestion de l'assainissement liquide et solide a une incidence sur la santé publique, l'environnement, le développement économique et la qualité de vie des populations. La résolution

des problèmes liés à leur gestion ne se résume pas uniquement aux solutions techniques et financières. L'impact induit de la gestion efficace de l'assainissement liquide et solide sur le développement et la productivité des populations est très souvent évoqué mais rarement évalué.

Il s'agira pour le Consultant de proposer une méthode d'investigation qui lui permettra de mettre en exergue les incidences économiques de l'absence d'une gestion adéquate de l'assainissement liquide et solide dans les villes sur la santé des populations, le tourisme et surtout le développement socio-économique des localités du pays. Il est demandé au Consultant de faire une évaluation chiffrée de l'impact socioéconomique, sanitaire et environnemental d'une gestion écologiquement rationnelle de l'assainissement liquide et solide sur l'étendue du territoire national.

Cette évaluation devra également être faite en rapport avec l'attractivité et la productivité des communes de la Ville de Kinshasa

Le Consultant devra évaluer sommairement les retombées économiques de la gestion écologique et rationnelle de l'assainissement liquide et solide dans les communes ciblées de la Ville de Kinshasa face au manque à gagner dans le secteur de la santé, du tourisme et autres, eu égard aux dépenses de l'Etat. Ces informations constitueront un véritable outil de sensibilisation pour les populations et d'aide à la décision pour les autorités.

3.3. Mission 3 : Identification des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides, des boues traitées et des eaux usées traitées à la province de Kinshasa

L'étude des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides, des boues de traitées et des eaux usées traitées dans la Ville de Kinshasa est une mission très capitale dont le double objectif est de déterminer le potentiel économique intrinsèque du secteur des déchets et les conditions techniques, socioéconomiques et environnementales de la mise en place des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides dans la Ville de Kinshasa.

Pour ce faire, le Consultant devra :

- identifier les filières potentielles de valorisation et de recyclage des déchets solides, des boues traitées et des eaux usées traitées ;
- déterminer le potentiel de gisement valorisable et recyclable ;
- évaluer le potentiel économique des filières de valorisation jugées plus pertinentes. Dans ce cadre, la filière 'waste to énergie' sera spécifiquement évaluée par le consultant.

3.4. Mission 4 : Organisation de l'atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude

Le résultat attendu de cette dernière mission est la diffusion et la validation des résultats de l'étude.

Le Consultant sera chargé d'organiser un atelier provincial pour la restitution et la validation des résultats de cette étude. Il lui appartient de proposer une stratégie d'organisation de cet atelier.

Les observations et recommandations pertinentes de l'atelier devront être prises en compte dans la rédaction du rapport final de l'étude.

4. RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

A l'issue de chaque mission de l'étude du potentiel de valorisation et de la viabilité économique du secteur de l'assainissement liquide et solide de la Ville de Kinshasa, le Consultant devra produire un rapport comprenant au minimum les informations ci-dessous :

Pour la mission 1 :

- le diagnostic du cadre institutionnel, légal et réglementaire du système de gestion de l'assainissement liquide et solide concernés par la présente étude à travers une analyse profonde des pratiques actuelles du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa ;
- les insuffisances et contraintes techniques à la mise en place d'une gestion adéquate de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa ; à savoir une gestion intégrée et durable de chaque catégorie de déchets solides et des boues de vidange ;
- la typologie et la caractérisation des activités de valorisation et de recyclage des déchets, l'organisation des circuits de récupération et de commercialisation ainsi que l'identification des contraintes et des opportunités liées au développement des activités;
- l'analyse des projets réalisés, en cours et futurs portant sur la valorisation des déchets solides, les difficultés et les leçons apprises tant au niveau organisationnel, technique, technologique, financier, socioéconomique et environnemental de ces projets ;
- les contraintes de développement des différentes filières de valorisation et de recyclage sur les plans technique, organisationnel, institutionnel, juridique, social et environnemental ;
- l'analyse et l'évaluation des potentialités et des débouchés des différentes activités de valorisation et de recyclage ;
- des recommandations sur les aspects institutionnels, juridiques, techniques, financiers, socioéconomiques et environnementaux pour la mise en place d'une gestion écologiquement rationnelle de l'assainissement liquide et solide avec des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets;
- le diagnostic du mécanisme actuel de financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide avec un inventaire et une caractérisation quantitative et qualitative de tous les éléments financiers qui contribuent à ce financement ;
- les enjeux de la gestion de l'assainissement liquide et solide sur les dix (10) prochaines années et définir les objectifs et les axes prioritaires d'une stratégie nationale de gestion de l'assainissement liquide et solide sur les dix (10) prochaines années avec comme enjeu principal : l'économie circulaire pour les déchets solides et le changement de comportement des populations ;
- des propositions pertinentes d'amélioration des aspects techniques, technologiques, organisationnels pour soutenir le financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide avec l'accent sur la valorisation et du recyclage des déchets solides dans la Ville de Kinshasa. Ces propositions pourront se faire sous forme de fiches projets.

Pour la mission 2 :

- une analyse comparative des mécanismes de financement efficace de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans 2 ou 3 villes capitales de pays émergents avec celui de la RDC et ressortir les insuffisances et les contraintes du système national ;
- une évaluation quantitative et qualitative des ressources dédiées au financement du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa (une évaluation de tous les instruments financiers et leur évolution) ;
- les mesures d'optimisation des instruments financiers proposés et l'évaluation de leur potentiel ainsi que leurs évolutions possibles sur les 20 ans à venir pour assurer une gestion durable de l'assainissement liquide et solide ainsi que les modalités de mise en œuvre des mesures d'optimisation ;
- les propositions de mise en œuvre des mesures d'optimisation avec les projets de textes juridiques nécessaires ;
- un schéma chiffré de financement du secteur de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa sur une période de dix (10) ans comprenant une évaluation de toutes les ressources dédiées et instruments financiers (ressources fiscales et parafiscales et autres) ;
- une proposition chiffrée de nouveaux mécanismes de financement du secteur de l'assainissement liquide et solide avec la description des modalités juridiques et techniques de leur mise en œuvre. Les projets de textes juridiques devront être produits par le Consultant ;
- des propositions de réformes fiscales nécessaires pour un financement durable de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa avec l'identification et l'évaluation de toutes les niches potentielles ;
- des propositions de mise en œuvre de ces réformes fiscales dans la Ville de Kinshasa avec les projets de textes juridiques ;
- une proposition des mesures d'incitation fiscale visant à promouvoir et favoriser les investissements privés dans le secteur de l'assainissement liquide et solide ;
- la détermination et l'évaluation quantitative et qualitative sur les dix (10) prochaines années des écotaxes et les modalités techniques, juridiques, institutionnelles et financières de leur mise en place ;
- la détermination des coûts de mise en œuvre des opérations de la filière de gestion de l'assainissement liquide et solide , c'est-à-dire les prix de référence des opérations de pré-collecte, collecte et transport, enfouissement, incinération et autres modes d'élimination des déchets solides et les opérations de gestion des boues de vidange (y compris vidange/collecte, transport, traitement, utilisation finale/déversement). Il s'agit pour le Consultant de déterminer, pour chaque catégorie de déchets concernés par l'étude et pour les boues de vidange :
 - le coût de la tonne ou du mètre cube de déchets solides pré-collectés, collectés et transportés vers un site de traitement (centre de traitement et d'élimination finale,

etc.) ;

- le coût du mètre cube de gestion des boues de vidange : vidange/collecte, transport, traitement et utilisation finale/déversement.
 - le coût de la tonne ou du mètre cube de déchets solides traités dans un centre de traitement et d'élimination finale (enfouissement, incinération avec production d'énergie, ou traité suivant la méthode Fukuoka). Pour la méthode Fukuoka, l'analyse est potentiellement à faire en collaboration avec une assistance technique de la coopération Japonaise, la JICA).
 - le coût de la tonne ou du mètre cube de déchets valorisés.
- une analyse quantitative et qualitative de l'implication du secteur privé et des partenaires techniques et financiers dans le financement de la gestion de l'assainissement liquide et solide dans la Ville de Kinshasa;
 - l'évaluation quantitative (chiffrée) et qualitative de l'impact d'un service public de propreté de qualité sur le développement socioéconomique de la Ville de Kinshasa.

Pour la mission 3 :

- la détermination du potentiel de gisement valorisable et recyclable dans le secteur des déchets solides, des boues traitées et des eaux usées traitées dans la Ville de Kinshasa ; la production d'énergie à partir des déchets ménagers et des déchets industriels sera spécifiquement évaluée ;
- l'identification des filières potentielles de valorisation et de recyclage des déchets solides, des boues traitées et des eaux usées traitées ; la filière 'waste to énergie' sera spécifiquement évaluée pour les déchets ménagers et les déchets industriels ;
- l'évaluation du potentiel économique des filières de valorisation jugées plus pertinentes, la filière 'waste to énergie' sera spécifiquement évaluée pour les déchets ménagers et les déchets industriels

Pour la mission 4 :

Le Consultant devra organiser un atelier provincial de restitution des résultats de l'étude. Les observations et recommandations issues de cet atelier devront être prises en compte pour la rédaction du rapport final qui devra être transmis au Maître d'Ouvrage dans les délais indiqués au point 5 des présents TdR.

5. LIVRABLES ET CHRONOGRAMME

5.1 Format et Nombre des Rapports

Chaque mission devra faire l'objet d'un rapport provisoire dont les résultats devront être restitués par le Consultant au Maître d'Ouvrage (MO). Les observations du MO devront être prises en compte dans la rédaction des rapports intermédiaires définitifs et du rapport final de l'étude. .

Chaque rapport, dans sa version provisoire comme dans sa version définitive, doit être transmis au Maître d'Ouvrage en dix (10) exemplaires (1 original + 9 copies physiques) et trois (03) copies sur support numérique (clé USB) en formats Word et PDF, selon le calendrier prévisionnel ci-

dessus qui intègre les délais de validation du Maître d'Ouvrage. Le format PDF du rapport sera combiné en un document unique et identique au document physique.

5.2 Séances de revues techniques

Des séances de revues techniques se tiendront dans un délai de 15 jours après la remise des rapports provisoires. Ces séances comprennent une phase de présentation PowerPoint animée par le chef de mission suivie d'une série de questions-réponses. Les questions et commentaires issues de chaque séance de revues techniques sont consignés dans un tableau dit « Tableau de Commentaires ». Le Consultant prendra en compte dans un délai de quinze (15) jours maximum, toutes les suggestions et commentaires de ce tableau dans la rédaction de la version définitive des rapports. Le tableau de commentaires sera dûment rempli par le consultant qui le joindra en annexe au rapport définitif.

5.3 Délai et Chronogramme

La durée de la mission est estimée à **cinq (05) mois, y compris** les délais d'approbation des rapports et autres livrables. Le calendrier de remise et d'approbation des rapports est établi comme suit :

| Rapports | Durée (Mois) |
|--|--------------|
| - Notification de l'ordre de service au consultant | M.0 |
| - Remise Rapport provisoire de la mission 1 (0,5 mois) | M.0 + 0,50 |
| - Validation Rapport provisoire de la mission 1 (0,5 mois) | M.0 + 1,00 |
| - Remise Rapport définitif de la mission 1 (0,5 mois) | M.0 + 1,5 |
| - Remise Rapport provisoire des missions 2 et 3 (1,5 mois) | M.0 + 3,00 |
| - Validation Rapport provisoire des missions 2 et 3 (0,5 mois) | M.0 + 3,500 |
| - Remise Rapport définitif des missions 2 et 3 (0,5 mois) | M.0 + 4,00 |
| - Tâche 4 : Atelier de Restitution de l'étude 15 jours après le rapport définitif des missions 2 et 3 (1 jour) | M.0 + 4,50 |
| - Remise rapport final de l'étude (0,5 mois) | M.0 + 5,00 |

6. SUIVI DES ACTIVITES DU CONSULTANT

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par le Gouvernement Provincial de Kinshasa, représentée par la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK), qui bénéficiera de l'appui des autres services compétents de la Ville (Ministères provinciaux, RASKIN, FONAK etc.).

A ce titre, elle aura pour tâches essentielles de :

- mettre à la disposition du Consultant toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles de l'aider dans la l'accomplissement de sa mission ;
- veiller à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- fournir les commentaires sur les rapports du Consultant au plus tard deux semaines après leur soumission et assurer leur validation, le cas échéant.

La Cellule Infrastructures quant à lui assumera l'ensemble des tâches fiduciaires :

- assurer la supervision de l'ensemble des activités liées à la passation des marchés, y compris la mise au point des contrats ;
- assurer la gestion du contrat ;
- liquider et acheminer dans les circuits administratifs de paiement, les factures des prestations du Consultant selon les termes du Contrat ;
- assurer la relation avec la Banque mondiale.

La CEP-O sera l'interlocuteur principal pour le volet déchets liquides. Le Consultant devra également se rapprocher des communes ciblées, de la RASKIN, DGRK ainsi que des responsables provinciaux des Ministères en charge des Travaux Publics, Environnement, Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Finances.

Pendant toute la durée de l'étude, le Consultant est tenu d'avoir un Représentant à la province de Kinshasa qui peut être facilement contacté par le Maître d'Ouvrage.

7. EXPERIENCE DU CONSULTANT

Le Consultant doit être un bureau d'études ou un groupement de bureaux d'études dont les compétences doivent permettre de réaliser les missions décrites dans les présents TdRs.

7.1. Expérience globale du Consultant

Le Bureau d'Etude (ou groupement) doit disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans la conduite d'études économiques et financières en lien avec des projets de développement et avoir exercé pendant les quinze (15) dernières années (2004-2019).

7.2. Expériences spécifiques du Consultant

Le Consultant devra avoir déjà réalisé au moins :

- deux (02) études sur le financement du secteur de l'assainissement liquide et solide (une étude pour les boues de vidange et une étude pour les déchets solides) dont au moins une (01) relative aux réformes fiscales ;
- une (01) étude sur le financement de la valorisation et du recyclage des déchets solides ménagers et assimilés.

NB : Une (01) étude sur les écotaxes serait un atout pour le Bureau d'études.

7.3. Composition et expérience globale de l'équipe clé du Consultant

Le travail sera exécuté par une équipe pluridisciplinaire incluant au minimum les spécialités suivantes :

- a) un (01) Chef de mission – Expert financier, spécialiste des finances publiques de niveau Bac + 5 ans minimum en économie ou toute autre discipline équivalent, ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles. Il devra avoir conduit au moins quatre (04) études dans les finances publiques dont au moins deux (02) missions d'études relatives au financement dans le secteur de la gestion de l'assainissement liquide et solide (une étude pour les boues de vidange et une étude pour les déchets solides). Le Chef de mission doit avoir une parfaite maîtrise de la langue française (écrite et orale) et doit conduire une équipe composée des experts suivants :
- b) un (01) Expert fiscaliste : titulaire d'un Bac + 5 ans minimum en droit, ou tout autre discipline équivalente, ayant une expérience professionnelle d'au moins huit (08) ans et

- avoir réalisé au moins trois (03) missions d'études sur le financement et les réformes fiscales ;
- c) un (01) Expert spécialiste en gestion des déchets solides, de niveau Bac+5 ans minimum en environnement ou dans une discipline connexe, ayant au moins huit (08) années d'expérience professionnelle dans la gestion des déchets solides.
 - d) un (01) Expert spécialiste en gestion des boues de vidange, de niveau Bac+5 ans minimum en environnement ou dans une discipline connexe, ayant au moins huit (03) années d'expérience professionnelle dans la gestion des boues de vidange.
 - e) un (01) Socioéconomiste, de niveau Bac+5 ans minimum, ayant au moins huit (08) années d'expérience professionnelle. Il devra avoir réalisé au moins trois (03) études socioéconomiques dont une (01) en lien avec la gestion des déchets solides ménagers et assimilés.
 - f) un (01) juriste, de niveau Bac+5 ans minimum, ayant au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle. Il devra avoir réalisé au moins une (1) étude ou une mission dans le domaine de l'assainissement liquide ou solide .

La réalisation de l'étude nécessitera des services spécialisés et la mobilisation d'un personnel d'appui pour le soutien technique et administratif. Il appartient au Consultant de bien cerner le contenu des missions et de mobiliser le personnel d'appui nécessaire à la bonne réalisation de l'étude.

Toutefois les curriculums vitae du personnel d'appui ne feront pas partie intégrante de sa proposition et ne seront pas examinés au moment de l'évaluation des propositions techniques. Cependant, les coûts liés à la prise en charge de ce personnel d'appui devront ressortir clairement lors de la présentation de l'offre financière.